



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 076-18

Objet : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation des réservoirs d'eau potable du Mollard à Bassens et de Challot à Chambéry

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffent
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Daniel Grosjean
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Chambéry	Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duperier - Dominique Pommat - Philippe Trepiër

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 076-18

objet **RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation des réservoirs d'eau potable du Mollard à Bassens et de Challot à Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que par décision n° 221-16 du 3 novembre 2016, le Bureau a approuvé le lancement du marché à procédure adaptée pour la réalisation des réservoirs d'eau potable du Mollard à Bassens et de Challot à Chambéry.

Le marché est composé de deux lots :

- lot n° 1 : création d'une deuxième cuve de 500 m³ au réservoir de Challot à Chambéry,
- lot n° 2 : construction du nouveau réservoir du Mollard de 800 m³ à Bassens.

La consultation a été lancée le 5 mars 2018. Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 60 %
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 31 mai 2018 a attribué le marché comme suit :

- lot n° 1 à l'entreprise BTP Charvet, pour un montant de 280 000 € HT,
- lot n° 2 au groupement d'entreprises Mauro / Sogea, pour un montant de 787 779,85 € HT.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € et de leurs avenants,

Vu la décision n° 221-16 du Bureau du 3 novembre 2016 approuvant le lancement du marché à procédure adaptée pour la réalisation des réservoirs d'eau potable du Mollard à Bassens et de Challot à Chambéry,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 31 mai 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue les deux lots du marché à procédure adaptée pour la réalisation des réservoirs d'eau potable du Mollard à Bassens et de Challot à Chambéry comme indiqué ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 076-18

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation des réservoirs d'eau potable du Mollard à Bassens et de Challot à Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21021H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21021H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018